



ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS D'OCEANES 2005 :

PLAN DE REGLEMENT DE L'OCEANE 2005 APPROUVE A PLUS DE 95%

Statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi, l'Assemblée Générale des porteurs d'obligations s'est réunie le 13 décembre 2004. Les porteurs d'OCEANES 2005 ont approuvé à plus de 95% des voix présentes ou représentées, les résolutions proposées et notamment la résolution n°1 portant sur les modifications sous conditions du contrat d'émission des OCEANES émises le 30 mai 2000.

Ces modifications, présentées ci-dessous, seront effectives sous réserve de la réalisation des conditions suspensives résumées suivantes :

- l'acceptation de la modification des termes des Océanes par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (première convocation le 21 décembre 2004) ;
- l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions à l'ensemble des actionnaires ;
- une offre publique mixte visant les Océanes clôturée avant le 14 février 2005 à 17h00.

Dans le cadre de cette offre publique chaque obligation est rémunérée par :

- une obligation d'une valeur nominale de 14 euros remboursable par tiers jusqu'au 15 mars 2008
- une combinaison en espèces et/ou actions nouvelles selon le taux de souscription des bons attribués gratuitement aux actionnaires .

L'attribution gratuite des Bons de Souscription d'Actions et l'Offre Publique Mixte visant les Océanes seront soumises à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers et feront l'objet de documents d'information visés par cette autorité.

Sous ces conditions, les porteurs d'Océanes 2005 non présentées à l'offre verront les nouveaux termes du contrat d'émission des Océanes émises le 30 mai 2000, s'établir comme suit :

- la durée du contrat, de 5 ans et 32 jours et qui expirait initialement le 1^{er} juillet 2005, est prorogée de 6 années, soit au 1^{er} juillet 2011 ;
- les Océanes, dont le prix d'amortissement normal était initialement fixé à 46,11 euros (dont une prime de 7,11 euros), seront remboursés au pair le 1^{er} juillet 2011, soit 39 euros par Océane ;

et

- la parité de conversion et/ou d'échange, initialement fixée à 1 action pour 1 Océane, et qui s'élève actuellement à 1,05 action pour 1 Océane à la suite d'un ajustement en date du 16 janvier 2002, est portée à 10,5 actions pour 1 Océane.

En conséquence de ces modifications, l'Assemblée Générale des Obligataires 2005 a décidé de renoncer au bénéfice de l'ajustement du ratio de conversion en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions aux actionnaires prévues à l'article 2.5.7.3 de la note d'opération ayant reçu le visa n° 00-823 en date du 18 mai 2000.

Pour réaliser cette opération, et conformément à l'annonce faite par Infogrames le 24 novembre 2004 à l'occasion de la présentation de ses résultats semestriels, les actionnaires se verront attribuer gratuitement un BSA pour 2 actions détenues.

Les actionnaires d'Infogrames pourront alors :

- soit exercer ces BSA et souscrire à l'augmentation de capital lancée pour rembourser les Océanes 2005, au prix maximum de 1,11 euros l'action nouvelle,
- soit vendre ces BSA sur le marché ouvert à cette occasion dans la période d'exercice.

Le résultat de cette souscription devrait ainsi être connu début janvier au plus tard, apportant ainsi aux actionnaires une visibilité accrue sur les conséquences de cette opération.

« Nous avons toujours souhaité préserver l'équilibre entre les intérêts des actionnaires, des porteurs d'obligations et la trésorerie de l'entreprise dans le règlement global de la dette du Groupe. C'est une étape capitale du plan de règlement de l'Océane 2005 qui vient d'être franchie. Nous espérons que ce soutien massif sera suivi lors de l'Assemblée du 21 décembre 2004 par celui de nos actionnaires. Je les encourage à profiter de cette occasion pour participer au futur de leur entreprise en utilisant leurs voix.

A propos d'Infogrames Entertainment et Atari:

Infogrames Entertainment , (« IESA ») est la société mère du Groupe Atari, cotée à la Bourse de Paris Euronext (code ISIN: FR-0000052573) et détient 2 filiales principales : Atari Europe, filiale non cotée, et Atari, Inc., filiale américaine cotée sur le Nasdaq (ticker : ATAR).

Le Groupe Atari est une major internationale qui produit, édite et distribue dans plus de 60 pays dans le monde, des logiciels de loisirs interactifs couvrant l'ensemble des segments du marché pour toutes les plates-formes de jeux existantes (Microsoft, Nintendo et Sony), et les cédéroms PC.

Le Groupe Atari dispose d'un catalogue de titres grand public articulé autour de franchises originales (Driver, Alone in the Dark, V- Rally, Unreal Tournament, Test Drive, Roller Coaster Tycoon,...) et licences internationales (Mission Impossible, Men In Black, Superman, Matrix, Terminator et Dragon Ball Z).

Pour en savoir plus : <http://www.atari.com>

Contact Presse : Cécile SORNAY – Tel : + 33 (4) 37 64 30 00

Fax : + 33 (4) 37 64 30 35 cecile.sornay@atari.com

Contact Investisseurs : Philippe DUJARDIN – Tel : +33(4)37643070

Fax : 33 (4)3764 3095 philippe.dujardin@atari.com